

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE
DE LA FRANCE

SES AVANTAGES ET SES DIFFICULTÉS

PAR

M. HENRI MAZEL

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALISTE FRANÇAISE

Extrait du *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité
des travaux historiques et scientifiques*, année 1907



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCIX

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE
DE LA FRANCE

Ses avantages et ses inconvénients

par

M. HENRI MARTEL

professeur de géographie à l'école normale supérieure de Paris

Extrait du Bulletin des sciences géographiques, tome 10, n° 1, 1911
des Annales géographiques et géographiques, tome 10, n° 1, 1911



PARIS

LIBRAIRIE ARTHUR

Bligny

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE
DE LA FRANCE
SES AVANTAGES ET SES DIFFICULTÉS

**NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE
DE LA FRANCE
SES AVANTAGES ET SES DIFFICULTÉS**



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA FRANCE

SES AVANTAGES ET SES DIFFICULTÉS.

La substitution du mot *régionalisme* au mot *décentralisation* dans les programmes politiques couvre un sens profond. Il ne s'agit plus d'obtenir un jeu plus économique des rouages administratifs, ce qui pourrait résulter d'une simple diminution des fonctionnaires, ni même une plus grande indépendance de ces rouages locaux par rapport au grand rouage central, ce qui pourrait se produire par un remaniement judicieux des textes législatifs; il s'agit de rendre aux anciens éléments vitaux de la patrie, toute leur ancienne souplesse, toute leur ancienne vigueur, et du coup le problème se trouve singulièrement élargi, sa portée élevée et sa difficulté aggravée.

Il n'est pas commode, en effet, de reconnaître sous les artificielles divisions existantes, les circonscriptions naturelles d'un grand pays. Tout le monde reconnaît que les départements actuels sont trop petits, trop exclusivistes, parfois trop arbitraires, mais quand il s'agit de les remplacer, chacun apporte son projet. Comment choisir entre tant d'idées différentes? On n'a chance d'arriver à une solution satisfaisante qu'en procédant avec méthode.

Et d'abord, il ne semble pas possible, quelques critiques qu'ait soulevées la division en départements, de ne pas tenir compte de ce qui existe. Cette division s'est légitimée depuis quatre ou cinq générations; elle s'impose à nos mœurs; d'ailleurs elle a ses avantages; les départements sont le plus souvent des fragments homogènes d'anciennes provinces qu'on pouvait juger parfois assez hétérogènes; ainsi le Languedoc d'avant 1789 était une *expression géographique*, et pis encore une *entité administrative*; il n'y avait, il n'y a encore rien de commun entre les Causses cévenols et le littoral du golfe du Lion. La division en départements a tenu compte de ces diversités; Toulouse est mieux placé comme chef-lieu de la Haute-Garonne que comme capitale du Languedoc; l'Ardèche, la Lozère correspondent à des pays individualisés, Vivarais, Gévaudan.

Conclusion : il faut conserver nos départements comme éléments de la nouvelle répartition territoriale de la France.

A les grouper en régions, les projets ne manquent pas. On a voulu calquer les nouvelles divisions sur les circonscriptions actuelles des corps d'armée, des cours d'appel, des universités, des archevêchés, des inspec-

tions d'eaux et forêts, etc., etc. Aucune de ces propositions ne devrait être acceptée. Tous ces ressorts juridictionnels sont artificiels et dessinés à dessein pour enchevêtrer les départements les uns aux autres, en équilibrant les importances et les susceptibilités locales : Nîmes dépend de Montpellier pour l'instruction publique, et Montpellier dépend de Nîmes pour les eaux et forêts; l'un et l'autre sont subordonnés à Avignon pour la hiérarchie religieuse, mais Avignon dépend, pour la justice, de Nîmes, qui dépend de Marseille pour l'armée. J'ajoute que la division par *corps d'armée*, qui de toutes ces divisions est la plus importante et celle sur laquelle se modifieraient le plus facilement les habitudes populaires, n'a rien de régional puisqu'on a voulu, avant tout, avoir des circonscriptions d'à peu près égale population au point de vue du recrutement, et même a un caractère nettement opposé puisqu'on a voulu fondre au creuset national les éléments particularistes; les provinces les plus individualisées se trouvent ainsi dépecées à dessein entre deux ou plusieurs corps d'armée, la Bretagne entre deux, la Normandie entre trois, le Berri, le Poitou entre deux, la Bourgogne entre trois, et même entre quatre.

Ce sont les anciennes provinces qu'il faudrait prendre pour éléments de la nouvelle carte régionale de la France, mais sans leur sacrifier les sous-éléments départementaux, et sans leur témoigner un respect excessif qui rendrait la réorganisation vaine. Le Roussillon, le pays de Foix, le Comtat Venaissin sont trop peu importants par exemple pour ne pas se fondre dans nos régions nouvelles, d'autant que chaque département devant subsister dans la région, ils garderaient une individualité suffisante en tant que Pyrénées-Orientales, Ariège ou Vaucluse; à plus forte raison et quoique ne parlant pas français, les pays basques, les cantons flamands, les hameaux piémontais qui ne forment qu'une partie des Basses-Pyrénées, du Nord et des Alpes-Maritimes devraient-ils ne pas exiger une vie à part; la Corse seule, de par la nature, constituerait une région isolée.

Parmi ces anciennes provinces, il y en a un certain nombre qui sont à la fois assez vastes, peuplées, riches et particularisées pour former chacune une région bien nette; ainsi, la Bretagne, la Normandie, la Lorraine, la Champagne, le Poitou, la Provence, la Bourgogne, la Franche-Comté. Ces provinces-là, on les retrouve dans tous les projets un peu étudiés, ou seulement un peu sensés de réorganisation. Parfois certaines d'entre elles sont unies, ainsi dans le plan d'Auguste Comte la Bourgogne et la Franche-Comté (qui on le sait était la *comté* de Bourgogne, comme la Bourgogne était la *duché* de Bourgogne) ne forment qu'une région, une «intendance», pour employer l'expression, d'ailleurs assez fâcheuse, du père de la sociologie.

D'autres provinces, trop petites, ne peuvent que se réunir à leurs puissantes voisines; ainsi le Comtat Venaissin ira forcément avec la Provence, le Roussillon avec le Bas-Languedoc, l'Aunis et la Saintonge avec le Poitou.

D'autres, et ceci est plus délicat, pas assez importantes pour former chacune une région, peuvent alors se plaindre d'être réunies à des provinces égales pour former une circonscription nouvelle où leur individualité se perdra. Ainsi, dans presque tous les projets, la Flandre, l'Artois et la Picardie forment une seule région; quel nom, quelle capitale donnera-t-on à la division nouvelle? De même le Maine, l'Anjou et la Touraine; comment concilier Angers et Tours? De même le Bourbonnais et le Nivernais. De même l'Orléanais et le Berri.

Par contre, d'autres provinces trop vastes doivent être scindées. Dans l'ancien Languedoc, on peut distinguer quatre régions naturelles: le Gard, l'Hérault et l'Aude qui bordent le littoral, pays de vignobles; l'Ardèche qui devrait aller avec les autres départements de la vallée du Rhône; la Lozère et le Tarn qui, joints à l'Aveyron, intermédiaire, forment le domaine des Causses cévenols; enfin, la Haute-Garonne, l'Ariège et le Tarn-et-Garonne qui constituent une autre région distincte. De même, dans la Guyenne, il faut distinguer la Guyenne proprement dite, au nord de la Garonne, de la Gascogne, au sud. L'Île-de-France est partagée dans certains projets en deux, trois, et même quatre régions, quand on fait de Paris seul une division à part. Je crois préférable de laisser à ce cœur de la patrie sa physionomie d'ensemble et même, pour tenir compte de l'énorme force d'attraction de la Capitale, de lui rattacher des départements comme l'Eure-et-Loir et l'Yonne, qui ne faisaient pas, au moins en 1789, partie de l'Île-de-France, quitte à distinguer dans cette vaste circonscription des sous-régions: au nord, l'Oise et l'Aisne; au sud-est, Seine-et-Marne et Yonne; à l'ouest, Seine-et-Oise et Eure-et-Loir.

Ainsi nous arrivons à un total de 24 provinces, qui se retrouve à peu près le même dans tous les projets, quelques-uns obtenant un chiffre moindre parce qu'ils ne comptent pas la Corse, ou parce qu'ils réunissent deux à deux certaines provinces pauvres, Savoie et Dauphiné, par exemple, ou Auvergne et Limousin, auxquelles je crois meilleur de laisser leur individualité.

Mais, à ce propos, une dernière question se pose: Ces 24 divisions ne sont-elles pas elles-mêmes trop petites maintenant que les chemins de fer ont rétréci tous les pays, et ne vaudrait-il pas mieux, pour organiser de véritables régions vivaces, dignes de l'autonomie qu'elles réclament, avoir seulement quelques vastes pays, sept par exemple, qui correspondraient aux grandes divisions géographiques, climatériques, ethnographiques de la France? S'il en était ainsi, voici comment on pourrait concevoir la carte de ces Frances nouvelles:

I. RÉGION DU NORD (capitale Paris), comprenant trois provinces: 1° *Normandie* (Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Manche, Orne); 2° *Picardie*

